



Paris, le 14 février 2020.

100 % Santé : Les quelques dysfonctionnements observés doivent être solutionnés.

Le 13 février 2020, Thierry Soulié, président des Chirugiens-Dentistes de France (Les CDF), a rencontré Maurice RONAT, président de l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie (UNOCAM) et les représentants des trois familles de complémentaires santé pour faire un premier bilan sur le 100 % Santé.

Six semaines après son entrée en vigueur, un premier constat s'impose : dans plus de 90 % des cas, les patients ont bénéficié sans aucune difficulté de l'entrée en vigueur du dispositif.

Mais les remontées de terrain apportent la preuve d'un nombre non-négligeable de dysfonctionnements. Cela a conduit Les CDF à solliciter un rendez-vous auprès de l'UNOCAM pour obtenir des réponses concrètes à ces problèmes, afin qu'ils puissent être résolus de la manière la plus rapide et efficace possible.

Il ressort de cet entretien une écoute du président de l'UNOCAM, qui, sans nier les difficultés, a affirmé que tout sera mis en œuvre afin de régler au plus vite ces dysfonctionnements. À cette fin, il a été convenu de créer un observatoire et de se revoir au mois de mai 2020 pour faire un point de situation et examiner les éventuels cas résiduels.

Par ailleurs, à la demande des CDF, les complémentaires se sont engagées à ce que les prochaines cartes d'adhésion aux contrats comportent les mentions contrat « responsable » ou « non-responsable », de manière à ce que les praticiens puissent clairement les identifier d'emblée.

Ensuite, Les CDF ont obtenu la confirmation qu'il n'y a, conformément à ce qui a été négocié dans la Convention, aucun plafond en nombre d'actes contenus dans le panier 100 % Santé.

Enfin, des contrats « à la marge », essentiellement des contrats individuels, se voient appliquer le 100 % Santé au fil de l'eau de leur reconduction. Si le RAC 0 peut s'appliquer à la date des renouvellements, une « bienveillante attitude » sera respectée, avec possibilité de les anticiper.

Les CDF continuent à privilégier le dialogue avec les partenaires, dialogue qui restera toujours le moyen le plus efficace pour résoudre les problèmes et améliorer l'exercice de la profession.